

Subvention d'équipement à l'Association Sportive AIGLON SPORT

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 24 février 1998, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 7 000 F au bénéficiaire de l'Association AIGLON SPORT, afin que ce club puisse entreprendre des travaux de sécurité dans son gymnase rue du Pater.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.6572 - code service 20300 du Budget Primitif 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.